

Motion de l'Union des Elus de la Droite et du Centre de la Région Occitanie

28 Mars 2019

Vœu pour la défense du pastoralisme et l'arrêt de la réintroduction d'ours dans les Pyrénées

Exposé des motifs

Au printemps 2018, Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé la mise en œuvre d'un plan ours 2018-2028 dont l'un des axes vise à renforcer la population d'ours bruns dans les Pyrénées par de nouveaux lâchers d'ours slovènes, après ceux de 1996 et 2006, dont un premier prévu à l'automne dans la partie béarnaise des Pyrénées.

Cette annonce, faite au lendemain de la décision du Tribunal administratif de Toulouse en date du 6 mars condamnant l'Etat pour n'avoir pas «satisfait à l'obligation de rétablissement de l'ours brun dans un état de conservation favorable», ne s'est accompagné d'aucune concertation. La consultation organisée du 25 juin au 25 juillet n'ayant concerné que 5 970 internautes, dont à peine ¼ résidant dans l'un des six départements pyrénéens.

La décision d'effectuer de nouveaux lâchers d'ours dans les Pyrénées a été vécue par les acteurs des zones concernées (éleveurs, habitants des vallées, gestionnaires d'estives, élus) comme un coup porté au monde montagnard et au pastoralisme car ils minimisent l'impact des prédatons, menacent une économie à l'équilibre fragile et font fi de l'avis des femmes et des hommes qui ne sont pas contre l'ours mais contre sa réintroduction.

Éleveurs, bergers, villageois, élus locaux ou parlementaires, les Pyrénéens ont majoritairement exprimé leur opposition, relayée par l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) et par le Sénat (notamment dans sa résolution n°723 sur le pastoralisme adoptée le 2 octobre). Passant outre, François de RUGY, le successeur de Nicolas HULOT au ministère de la Transition écologique et solidaire, a fait procéder au lâcher de deux ourses, baptisées Claverina et Sorita, dans la nuit du 4 au 5 octobre 2018.

FAUX ! Des réunions de concertation ont eu lieu, qui ont systématiquement été boycottées par les opposants à l'ours (*source*). Ces derniers voudraient discuter de la légitimité du plantigrade dans le massif, qui n'est évidemment pas à l'ordre du jour pour une espèce présente depuis 85 000 ans.

FAUX ! Les 18 estives prédatées en 2017, dans le Couserans où réside la plus grande population d'ours, ont vu leurs effectifs ovins augmenter en moyenne de 15% entre 2014 et 2017, soit 3000 bêtes en plus (*source p.14*). Le plan ours prévoit de minimiser les prédatons par la mise en œuvre des moyens de protection (*source p.28*), trop souvent négligés dans le massif (*source p.4&16*).

FAUX ! Cela fait 30 ans que l'on sait par les scientifiques que les ours auraient disparu des Pyrénées, du fait de l'homme, sans les renforcements déjà réalisés mais encore insuffisants (*source*) (*source p.20-21*). Affirmer cela c'est vouloir la disparition d'une espèce présente dans les Pyrénées depuis 85000 ans, sans oser l'afficher ouvertement devant la majorité des Français et des Pyrénéens qui ne le souhaitent pas (*source*).

VRAI ! Mais cette consultation s'adressait à toute la population. Chacun était libre de participer pour donner son avis. Cela signifie-t-il que ce sujet n'est pas aussi dramatique pour les Pyrénéens que veut le faire croire ce communiqué ?

FAUX ! Il s'agit de l'avis d'une minorité issue du monde de l'élevage, et utilisant ces élus comme porte-parole. Ces derniers font fi de la large majorité des Pyrénéens et des Français qui soutiennent ces lâchers dont le but est d'assurer la survie de la population d'ours dans le massif (*source*).

FAUX ! Le 4 et 5 octobre, mais le matin quand il faisait jour : les hélicoptères utilisés ne font évidemment pas de dépose de nuit, beaucoup trop risquée ! (*source*).

VRAI ! Ferus a tout simplement repris les recommandations du rapport du Muséum National d'Histoire Naturelle afin d'assurer la survie de l'ours dans les Pyrénées (*source p.20-21*). Quoi d'étonnant que la perspective de cette survie créée un vif émoi chez ceux qui souhaitent en fait la disparition de l'ours ?

Depuis cette date, la tension entre pro et anti-ours n'est pas redescendue. Le communiqué de presse de l'association FERUS en date du 26 décembre, appelant à de « nouveaux lâchers » afin « d'assurer à long terme la viabilité de la population d'ours pyrénéenne encore trop petite », ayant suscité un vif émoi, il convient aujourd'hui de trouver la voie de l'apaisement. La proposition de capture des ours agressifs, formulée à Souillac le 18 janvier 2019 par la Président de la République Emmanuel MACRON, va dans ce sens.

Le 11 mars dernier, le Préfet de la Région Occitanie, Etienne GUYOT, a réuni à Toulouse les acteurs pyrénéens (élus, organisations agricoles, associations, fédérations de chasseurs, consulaires) afin de présenter le projet de feuille de route « ours et pastoralisme » de l'Etat et de lancer une phase de concertation de 4 semaines. Elle doit durer jusqu'au 7 avril et permettre de recueillir remarques et propositions.

Les participants à cette rencontre ont pris connaissance des mesures contenues dans le projet de feuille de route en matière notamment d'effarouchement, de protection des troupeaux et de revalorisation des barèmes d'indemnisation ainsi que du montant de l'enveloppe allouée au plan ours en 2019 (5,2 M d'euros contre 3,8 M d'euros en 2018). Incontestablement, cela va dans le bon sens.

VRAI ! Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes organismes qui boycottent les réunions où l'on ose parler d'ours vivants dans les Pyrénées.

Toutefois, plusieurs syndicats et associations ont boycotté la rencontre du 11 mars pour exprimer leurs craintes de nouveaux lâchers. C'est le cas, notamment, de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et des Jeunes Agriculteurs (JA) d'Occitanie ou de l'Association pour le développement durable de l'identité pyrénéenne (ADDIP). L'Etat doit entendre ces inquiétudes et y répondre.

PEUT-ÊTRE ! A condition qu'il y ait la présence d'un berger qui conduise effectivement un troupeau groupé pour éviter sous et sur-pâturage (*source*), ce qui est loin d'être toujours le cas (*source p.16&90*).

Parce que, dans notre République décentralisée, il appartient aux habitants et à leurs représentants démocratiquement élus de décider de l'avenir de leur territoire;

Parce que le pastoralisme concourt au maintien de la biodiversité pyrénéenne ainsi qu'à l'entretien des massifs, et qu'il est un moteur essentiel de l'économie montagnarde;

FAUX ! Quelle tension entre « pro » et « anti » depuis ce mois d'octobre ? Juste des débats radiophoniques et des communiqués de gens qui ne sont pas d'accord, comme dans toute démocratie. Inutile d'adopter un ton dramatique, ou de chercher des problèmes là où ils sont inexistantes.

FAUX ! Il n'y a pas d'ours « agressifs » identifiés à l'heure actuelle. Juste des ours normaux qui vont prélever par opportunisme des brebis pas, ou mal protégées. Pas plus « agressifs » que le chat qui va opportunément se nourrir de la tranche de jambon oubliée sur la table.

VRAI ! Entre-autres l'écrasante majorité de Pyrénéens qui souhaitent le maintien de la présence de l'ours sur leur territoire (*source*).

PEUT-ÊTRE ! Un moteur subventionné à hauteur de 50 à 60 % du produit brut d'exploitation (soit 48000 euros par exploitation et par an en moyenne) par l'argent public (*source p.19*), et donc la solidarité des français...dont 86% soutiennent la présence de l'ours dans les Pyrénées (*source*).

VRAI ! Et justement, une large majorité (*source*) des populations locales l'a acceptée, malheureusement ignorée ou méprisée par les représentants s'exprimant dans cette motion.

PEUT-ÊTRE ! Cette affirmation caricaturale de l'impact positif du pastoralisme sur la biodiversité est soumise à des controverses scientifiques.

Tout dépend de quel pastoralisme on parle, et quelles pratiques sont utilisées.

Cet impact est négatif si, par exemple, les conditions suivantes ne sont pas respectées : absence de surpâturage (*source*) (*source*), d'écobuages non maîtrisés (*source*)(*source*), de traitements antiparasitaires excessifs (*source p.7*), d'eutrophisation des lacs de montagne, et... compatibilité avec l'ours.

L'ours brun, outre étant une composante de la biodiversité pyrénéenne depuis 85000 ans, a un impact positif par dispersion des graines sur de grandes distances, plus que les grands herbivores (*source p.15*).

Parce que la réintroduction d'ours dans les Pyrénées ne peut se faire sans l'acceptation des populations locales et de leurs représentants ;

Parce que la Région Occitanie se doit de défendre l'économie pastorale et de soutenir les femmes et les hommes qui, dans le massif des Pyrénées, la font vivre ;

Parce que la sagesse commande de renoncer à tout nouveau lâcher au profit de ce qui - de l'avis de tous (éleveurs, élus, experts)- doit constituer la priorité d'action de l'Etat en faveur de la biodiversité et du pastoralisme, à savoir l'amélioration de la protection des troupeaux et de l'indemnisation des bergers et des éleveurs ;

Les élus du Conseil Régional d'Occitanie, réunis ce jour en assemblée plénière :

> regrettent les conditions dans lesquelles se sont déroulées les opérations de réintroduction des ours Claverina et Sorita dans les Pyrénées ;

> saluent la démarche engagée le 11 mars dernier par le Préfet de Région en vue d'élaborer une feuille de route conformes aux engagements européens de la France en matière de biodiversité et répondant aux attentes des acteurs pyrénéens ;

> invitent le Préfet de Région à prendre en considération les remarques, propositions et requêtes formulées par les représentants des éleveurs et des bergers dans le cadre de la phase de concertation qui se terminera le 7 avril prochain ;

> et demandent à l'Etat de s'engager à renoncer à toute nouvelle réintroduction d'ours dans les Pyrénées sans l'accord des acteurs locaux.

FAUX ! L'amélioration de la protection des troupeaux passe avant tout par la présence des moyens de protection correctement dimensionnés, comme le montrent les quelques estives du Couserans et du Comminges qui n'ont pas eu, ou très peu eu de pertes depuis 2 ans. Cette amélioration n'a rien à voir avec l'absence de nouveaux lâchers d'ours.



Décod'Ours est un programme de décryptage de l'actualité de l'ours par les associations Ferus et Pays de l'Ours - Adet